

DÉCISION N° 2020/D530

MARCHÉS



MARCHÉS : PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCE

Par délibération du 13 décembre 2019, les membres du bureau ont autorisé le Président à lancer la consultation pour le renouvellement du marché d'assurances signé avec la SMACL expirant au 31 décembre 2020.

Ce marché d'une durée de 4 ans comporte 4 lots :

- Lot 1 : Dommage aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile (Générale et Environnementale)
- Lot 3 : Flotte automobile
- Lot 4 : Protection juridique et protection pénale des agents et élus.

	Cotisation 2020	Cotisation 2021	Incidence financière	Proposition attribution	Observations
Lot 1 Dommages aux biens	8 541.11	2 111.00	-6 430.11	Groupama	Le coût d'assurance du module gazéificateur pratiqué par la SMACL situé à Ti Valo était inflationniste
Lot 2 Responsabilité Civile	27 830.91	19 359.00	-8 471.91	Groupama	Diminution de la RC Environnement du fait de prise en charge des risques environnementaux par les exploitants de nos sites de traitement
Lot 3 Flotte automobile	5 150.85	2 575.00	-2 575.85	Groupama	Vente d'un camion Poids Lourd
Lot 4 Protection juridique	1 587.24	1 130.00	-457.24	SMACL	
	43 110.11	25 175.00	-17 935.11		

Le Bureau Syndical après en avoir délibéré, par vote à main levée, à l'unanimité :

- ➡ **VALIDE** l'attribution des lots conformément comme suit :
 - ➡ Les lots 1-2 & 3 sont attribués à GROUPAMA ;
 - ➡ Le lot 4 est attribué à la SMACL.
- ➡ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME
A Saint-Brieuc le 16 octobre 2020

Le Président

Rémy MOULIN

KERVAL CENTRE ARMOR BUREAU DU 16 OCTOBRE 2020

Convocation du 08 octobre 2020

Nombre de membres du bureau : 15

L'an deux mil vingt le seize octobre à dix heures, les membres du bureau syndical de KERVAL CENTRE ARMOR, se sont réunis à la Maison de la Terre à Lantic sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de KERVAL CENTRE ARMOR conformément aux articles L2121-10 à L2121-12 et L 2122-8 du Code Général des Collectivité territoriales : Mr Rémy MOULIN

	ÉLUS DE	PRÉSENT	ABSENT EXCUSÉ
Rémy MOULIN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
J-Luc COUELLAN	Lamballe Terre et Mer	X	
Yvon LE JAN	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Dominique PRIGENT	Leff Armor Communauté	X	
Christian LE MAITRE	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Marcel SERANDOUR	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Gérard VILT	Dinan Agglomération	X	
Jérémy ALLAIN	Lamballe Terre et Mer	X	
Mickaël COSSON	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Gérard DABOUDET	Loudéac communauté Bretagne Centre	X	
Jean-Michel GEFFROY	Loudéac communauté Bretagne Centre		X
Philippe HERCOUET	Lamballe Terre et Mer	X	
Pascal LAPORTE	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X
Didier LE BUHAN	Saint-Brieuc Armor Agglomération	X	
Pascal PRIDO	Saint-Brieuc Armor Agglomération		X

Présents : 11

Absents : 4

Votants : 11

ANNEXE Délibération D530

MARCHÉS PRESTATIONS D'ASSURANCE

Par délibération du 13 décembre 2019, les membres du bureau ont autorisé le Président à lancer la consultation pour le renouvellement du marché d'assurances signé avec la SMACL expirant au 31 décembre 2020.

Ce marché d'une durée de 4 ans comporte 4 lots :

- Lot 1 : Dommage aux biens
- Lot 2 : Responsabilité civile (Générale et Environnementale)
- Lot 3 : Flotte automobile
- Lot 4 : Protection juridique et protection pénale des agents et élus.

RÉSULTAT DE LA CONSULTATION

LOT 1 DOMMAGE AUX BIENS										
Candidat	Valeur technique		Valeur financière						TOTAL	CLASSEMENT
	Taux Acceptation CCTP	Critère technique	Base	Surcoût franchise	Suroût Gestion	Suroût Augmentation	Offre financière	Critère financier		
GROUPAMA	81%	5.44	2 111		200		2 311	4.0	9.44	1
SMACL	76%	5.28	2 832			3 000	5 832	1.59	6.87	2

GROUPAMA accepte l'engagement sur la durée du marché de ne pas résilier, de maintenir les taux, les conditions tarifaires et les franchises. De plus, il assure les bennes contrairement à la SMACL.

SMACL limite l'engagement dans le temps à 2 ans au lieu des 4 ans demandés ; le risque d'augmentation à l'échéance de la 2^{ème} année est estimé à 20% du montant de l'offre avec minimum de 3 000 €.

Cotisation révisable (indice FFB) au taux de 2.4293 € TTC par m² de surface développée

FRANCHISES

Ancien contrat	Nouveau contrat
10% du montant du sinistre avec minimum de 1 000 € et maximum de 3 000 €	10% du montant du sinistre minimum de 1 000 € et maximum de 3 000 € Vandalisme à l'extérieur des locaux et sur mobilier urbain : 10% du montant du sinistre minimum de 1 000 € et maximum de 10 000 €

LOT 2 RESPONSABILITE CIVILE ET ENVIRO

Candidat	Valeur technique		Valeur financière					TOTAL	CLASSEMENT
	Taux Acceptation CCTP	Critère technique	Base	Suroût Gestion	Suroût Augmentation	Offre financière	Critère financier		
GROUPAMA	83%	5.50	19 359	581		19 940	4.0	9.50	1
SMACL	82%	5.46	24 847		4 969	29 816	2.68	8.14	2

SMACL limite l'engagement dans le temps à 2 ans au lieu des 4 ans demandés ; le risque d'augmentation à l'échéance de la 2^{ème} année est estimé à 20% du montant de l'offre avec minimum de 4 969 €.

GROUPAMA accepte l'engagement sur la durée du marché de ne pas résilier, de maintenir les taux, les conditions tarifaires et les franchises.

Cotisation pour un montant total de 19 359,24 €, dont :

- RC Générale : 6 288,24 € TTC, révisable au taux de 0,6950% TTC sur la masse salariale
- RC Environnement : 12 971,00 € forfaitaire (franchise 1 500 €).

FRANCHISES

Dommages matériels : néant
Dommages immatériels non consécutifs,
Objets confiés : 750 €
Dommages à l'environnement : 1 500 €

LOT 3 FLOTTE AUTOMOBILE

Candidat	Valeur technique		Valeur financière					TOTAL	CLASSEMENT
	Taux Acceptation CCTP	Critère technique	Base	Suroût Gestion	Suroût Augmentation	Offre financière	Critère financier		
GROUPAMA	82%	5.46	2 575	200		2 775	4.00	9.46	1
GLISE (Great Lakes Insurance)		3.00	4 776	200	4 500	9 476	1.17	4.17	3
SMACL	86%	5.58	5 150		3 000	8 150	1.36	6.94	2

GREAT LAKES INSURANCE conserve sa faculté de résiliation annuelle ; le risque d'augmentation à l'échéance de la 1^{ère} année est estimé à 25% du montant de l'offre avec minimum de 4 500 €.

SMACL limite l'engagement dans le temps à 2 ans au lieu des 4 ans demandés ; le risque d'augmentation à l'échéance de la 2^{ème} année est estimé à 20% du montant de l'offre avec minimum de 3 000 €.

GROUPAMA accepte de s'engager sur la durée du marché à ne pas résilier, à maintenir les taux, les conditions tarifaires et les franchises."

Cotisation pour un montant de 2 575,24 € TTC, révisable selon évolution du parc automobile et de l'indice ERVP

FRANCHISES (hors bris de glaces)		
	Ancien contrat	Nouveau contrat
Type I moins: 3.5 tonnes	200 €	100 €
Type II : plus de 3.5 tonnes	400 €	200 €

LOT 4 PROTECTION JURIDIQUE - PROTECTION PENALE D										
Candidat	Valeur technique		Valeur financière						TOTAL	CLASSEMENT
	Taux Acceptation CCTP	Critère technique	Base	Surcoût Attribution	Suroût Gestion	Suroût Augmentation	Offre financière	Critère financier		
GROUPAMA	83%	5.48	6 281	0	200	0	6481	0.85	6.33	2
MALJ (Mutuelle Alsace Lorraine Jura)	0%	3.00	1 000	250	200	4 500	5950	0.93	3.93	3
SMACL	84%	5.51	1 130	250	0	0	1380	4.00	9.51	1

GROUPAMA et SMACL acceptent de s'engager sur la durée du marché à ne pas résilier, à maintenir les taux, les conditions tarifaires et les franchises.

MALJ refuse l'engagement dans le temps ; le risque d'augmentation à l'échéance de la 1^{ère} année est estimé à 25% du montant de l'offre avec minimum de 4 500 €.

Cotisation annuelle de 1 130,13 € TTC dont :

- **963,90 € TTC forfaitaire pour la protection juridique de la collectivité.**
- **166,23 € TTC pour la protection pénale des agents et élus, révisable au taux de 2,50 € HT par personne**